

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Procédure de consultation

### Département fédéral de justice et police

#### **Modification de l'Ordonnance du 20 septembre 2002 sur les documents d'identité des ressortissants suisses (ordonnance sur les documents d'identité)**

L'Ordonnance sur les documents d'identité en vigueur du 20 septembre 2002 (Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2008) sera à amender en ce qui concerne la nouvelle durée de validité, la procédure d'établissement, les émoluments pour les documents d'identité et les autres changements.

Date limite: 10 octobre 2008

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la police (fedpol), Division Services, Projet Biométrie, Nussbaumstrasse 29, 3003 Berne, tél. 031 322 42 47, fax 031 324 14 10  
[www.fedpol.admin.ch](http://www.fedpol.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

1<sup>er</sup> juillet 2008

Chancellerie fédérale